

Quelques conseils simples
pour prendre la route
en toute sécurité

JP
LABALETTE S.A.

Avant de partir

ORIGINAL

CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE
INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD

1° Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays assume, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ci-contre, la responsabilité qu'aurait un assureur conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance.

2° Le, soussigné, souscripteur du contrat d'assurance, autorise par la présente le Bureau Central Français, ainsi que les Bureaux du ou des pays indiqués ci-contre, auxquels le Bureau Central Français a délégué ses pouvoirs, à recevoir les notifications, à instruire et à régler, pour son compte, toute demande de dommages-intérêts qui met en cause la responsabilité à l'égard des tiers, que les lois sur l'assurance obligatoire du ou des pays indiqués ci-contre lui font une obligation de couvrir par une assurance et qui peut résulter de l'utilisation du véhicule dans ce pays (ou ces pays).

3° La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour Chypre est limitée aux parties géographiques de Chypre qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Chypre.

4° La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour la Communauté Étatique de Serbie-et-Monténégro est limitée aux parties géographiques de la Communauté Étatique de Serbie-et-Monténégro qui sont sous le contrôle du Conseil des Ministres de la Communauté Étatique de Serbie-et-Monténégro.

5° Signature du souscripteur du contrat d'assurance

6° Pour les personnes se rendant au Royaume-uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du nord seulement :
Signature de toutes autres personnes qui peuvent utiliser le véhicule.

(Cette carte d'assurance n'est valable que si elle est signée par le souscripteur du contrat d'assurance)

*** DEFINITION DU CODE CATEGORIE**

A : AUTOMOBILE (1) C : CAMION ou TRACTEUR (1) E : AUTOBUS ou AUTOCAR
B : MOTOCYCLETTE D : CYCLE A MOTEUR AUXILIAIRE F : REMORQUE

(1) en catégorie A ou C : extension sur remorque jusqu' à 750 kg

1. CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE
1. INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD

2. EMISE AVEC L'AUTORISATION DU BUREAU CENTRAL FRANCAIS

3. JOUR	DU MOIS	VALABLE ANNEE	AU JOUR	MOIS	ANNEE	4. NUMEROS DE LA CARTE VERTE ET DU CONTRAT F. 522
CES DEUX DATES COMPRISES						

5. N° IMMATRICULATION (à défaut chassis ou moteur)

6. CATEGORIE ET MARQUE DU VEHICULE *

Cette carte n'est pas valable pour les pays dont la case a été rayée										A	B	CY	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN	GB	GR	H	I	IRL	IS	L	LT	LV
M	N	NL	P	PL	S	SK	SLO	CH	AL	AND	BG	BIH	BY	HR	IL	IR	MA	MD	MK	RO	SCG	TN	TR	UA				

7. Nom et adresse du souscripteur du contrat d'assurance (ou de l'utilisateur du véhicule)

8. CETTE CARTE A ETÉ DELIVREE PAR

9. SIGNATURE DE L'ASSUREUR

EEC520 - 04.04

#F0M25 A022 - V0406 - I#0406

Un coup d'œil sur la carte verte s'impose !

Avant de partir

CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD		ORIGINAL																																													
<p>1° Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays assume, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ci-contre, la responsabilité qu'aurait un assureur conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance.</p> <p>2° Le, soussigné, souscripteur du contrat d'assurance, autorise par la présente le Bureau Central Français, ainsi que les Bureaux du ou des pays indiqués ci-contre, auxquels le Bureau Central Français a délégué ses pouvoirs, à recevoir les notifications, à instruire et à régler, pour son compte, toute demande de dommages-intérêts qui met en cause la responsabilité à l'égard des tiers, que les lois sur l'assurance obligatoire du ou des pays indiqués ci-contre lui font une obligation de couvrir par une assurance et qui peut résulter de l'utilisation du véhicule dans ce pays (ou ces pays).</p> <p>3° La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour Chypre est limitée aux parties géographiques de Chypre qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Chypre.</p> <p>4° La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour la Communauté Etatique de Serbie-et-Monténégro est limitée aux parties géographiques de la Communauté Etatique de Serbie-et-Monténégro qui sont sous le contrôle du Conseil des Ministres de la Communauté Etatique de Serbie-et-Monténégro.</p> <p>5° Signature du souscripteur du contrat d'assurance</p> <p>6° Pour les personnes se rendant au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du nord seulement : Signature de toutes autres personnes qui peuvent utiliser le véhicule.</p>		<p>1. CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE 1. INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD</p> <p>2. EMISE AVEC L'AUTORISATION DU BUREAU CENTRAL FRANCAIS</p>																																													
<p>3. JOUR DU VALABLE AU</p> <table border="1"> <tr> <td>JOUR</td> <td>MOIS</td> <td>ANNEE</td> <td>JOUR</td> <td>MOIS</td> <td>ANNEE</td> </tr> </table> <p>CES DEUX DATES COMPRISES</p>		JOUR	MOIS	ANNEE	JOUR	MOIS	ANNEE	<p>4. NUMEROS DE LA CARTE VERTE ET DU CONTRAT F. 522</p>																																							
JOUR	MOIS	ANNEE	JOUR	MOIS	ANNEE																																										
<p>5. N° IMMATRICULATION (à défaut châssis ou moteur)</p>		<p>6. CATEGORIE ET MARQUE DU VEHICULE *</p>																																													
<p>Cette carte n'est pas valable pour les pays dont la case a été rayée</p>		<table border="1"> <tr> <td>A</td><td>B</td><td>CY</td><td>CZ</td><td>D</td><td>DK</td><td>E</td><td>EST</td><td>F</td><td>FIN</td><td>GB</td><td>GR</td><td>H</td><td>I</td><td>IRL</td><td>IS</td><td>L</td><td>LT</td><td>LV</td> </tr> <tr> <td>M</td><td>N</td><td>NL</td><td>P</td><td>PL</td><td>S</td><td>SK</td><td>SLO</td><td>CH</td><td>AL</td><td>AND</td><td>BG</td><td>BIH</td><td>BY</td><td>HR</td><td>IL</td><td>IR</td><td>MA</td><td>MD</td><td>MK</td><td>RO</td><td>SCG</td><td>TN</td><td>TR</td><td>UA</td> </tr> </table>		A	B	CY	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN	GB	GR	H	I	IRL	IS	L	LT	LV	M	N	NL	P	PL	S	SK	SLO	CH	AL	AND	BG	BIH	BY	HR	IL	IR	MA	MD	MK	RO	SCG	TN	TR	UA
A	B	CY	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN	GB	GR	H	I	IRL	IS	L	LT	LV																													
M	N	NL	P	PL	S	SK	SLO	CH	AL	AND	BG	BIH	BY	HR	IL	IR	MA	MD	MK	RO	SCG	TN	TR	UA																							
<p>7. Nom et adresse du souscripteur du contrat d'assurance (ou de l'utilisateur du véhicule)</p>																																															
<p>8. CETTE CARTE A ETE DELIVREE PAR</p>		<p>9. SIGNATURE DE L'ASSUREUR</p>																																													
<p>* DEFINITION DU CODE CATEGORIE</p> <table border="1"> <tr> <td>A : AUTOMOBILE (1)</td> <td>C : CAMION ou TRACTEUR (1)</td> <td>E : AUTOBUS ou AUTOCAR</td> </tr> <tr> <td>B : MOTOCYCLETTE</td> <td>D : CYCLE A MOTEUR AUXILIAIRE</td> <td>F : REMORQUE</td> </tr> </table> <p>(1) en catégorie A ou C : extension sur remorque jusqu' à 750 kg</p>				A : AUTOMOBILE (1)	C : CAMION ou TRACTEUR (1)	E : AUTOBUS ou AUTOCAR	B : MOTOCYCLETTE	D : CYCLE A MOTEUR AUXILIAIRE	F : REMORQUE																																						
A : AUTOMOBILE (1)	C : CAMION ou TRACTEUR (1)	E : AUTOBUS ou AUTOCAR																																													
B : MOTOCYCLETTE	D : CYCLE A MOTEUR AUXILIAIRE	F : REMORQUE																																													

Vérifiez que les informations concernant votre véhicule sont correctes

Avant de partir

CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD		ORIGINAL																																													
<p>1° Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays assume, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ci-contre, la responsabilité qu'aurait un assureur conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance.</p> <p>2° Le, soussigné, souscripteur du contrat d'assurance, autorise par la présente le Bureau Central Français, ainsi que les Bureaux du ou des pays indiqués ci-contre, auxquels le Bureau Central Français a délégué ses pouvoirs, à recevoir les notifications, à instruire et à régler, pour son compte, toute demande de dommages-intérêts qui met en cause la responsabilité à l'égard des tiers, que les lois sur l'assurance obligatoire du ou des pays indiqués ci-contre lui font une obligation de couvrir par une assurance et qui peut résulter de l'utilisation du véhicule dans ce pays (ou ces pays).</p> <p>3° La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour Chypre est limitée aux parties géographiques de Chypre qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Chypre.</p> <p>4° La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour la Communauté Etatique de Serbie-et-Monténégro est limitée aux parties géographiques de la Communauté Etatique de Serbie-et-Monténégro qui sont sous le contrôle du Conseil des Ministres de la Communauté Etatique de Serbie-et-Monténégro.</p> <p>5° Signature du souscripteur du contrat d'assurance</p> <p>6° Pour les personnes se rendant au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du nord seulement : Signature de toutes autres personnes qui peuvent utiliser le véhicule.</p>		<p>1. CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE 1. INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD</p> <p>2. EMISE AVEC L'AUTORISATION DU BUREAU CENTRAL FRANCAIS</p>																																													
<p>3. JOUR DU VALABLE AU</p> <table border="1"> <tr> <th>JOUR</th> <th>MOIS</th> <th>ANNEE</th> <th>JOUR</th> <th>MOIS</th> <th>ANNEE</th> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table> <p>CES DEUX DATES COMPRISES</p>		JOUR	MOIS	ANNEE	JOUR	MOIS	ANNEE							<p>4. NUMEROS DE LA CARTE VERTE ET DU CONTRAT F. 522</p>																																	
JOUR	MOIS	ANNEE	JOUR	MOIS	ANNEE																																										
<p>5. N° IMMATRICULATION (à défaut châssis ou moteur)</p>		<p>6. CATEGORIE ET MARQUE DU VEHICULE *</p>																																													
<p>Cette carte n'est pas valable pour les pays dont la case a été rayée</p>		<table border="1"> <tr> <td>A</td><td>B</td><td>CY</td><td>CZ</td><td>D</td><td>DK</td><td>E</td><td>EST</td><td>F</td><td>FIN</td><td>GB</td><td>GR</td><td>H</td><td>I</td><td>IRL</td><td>IS</td><td>L</td><td>LT</td><td>LV</td> </tr> <tr> <td>M</td><td>N</td><td>NL</td><td>P</td><td>PL</td><td>S</td><td>SK</td><td>SLO</td><td>CH</td><td>AL</td><td>AND</td><td>BG</td><td>BIH</td><td>BY</td><td>HR</td><td>IL</td><td>IR</td><td>MA</td><td>MD</td><td>MK</td><td>RO</td><td>SCG</td><td>TN</td><td>TR</td><td>UA</td> </tr> </table>		A	B	CY	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN	GB	GR	H	I	IRL	IS	L	LT	LV	M	N	NL	P	PL	S	SK	SLO	CH	AL	AND	BG	BIH	BY	HR	IL	IR	MA	MD	MK	RO	SCG	TN	TR	UA
A	B	CY	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN	GB	GR	H	I	IRL	IS	L	LT	LV																													
M	N	NL	P	PL	S	SK	SLO	CH	AL	AND	BG	BIH	BY	HR	IL	IR	MA	MD	MK	RO	SCG	TN	TR	UA																							
<p>7. Nom et adresse du souscripteur du contrat d'assurance (ou de l'utilisateur du véhicule)</p>		<p>8. CETTE CARTE A ETÉ DELIVRÉE PAR</p>																																													
<p>9. SIGNATURE DE L'ASSUREUR</p>																																															
<p>EEC520 - 04.04</p> <p>(Cette carte d'assurance n'est valable que si elle est signée par le souscripteur du contrat d'assurance)</p> <p>* DEFINITION DU CODE CATEGORIE</p> <table border="1"> <tr> <td>A : AUTOMOBILE (1)</td> <td>C : CAMION ou TRACTEUR (1)</td> <td>E : AUTOBUS ou AUTOCAR</td> </tr> <tr> <td>B : MOTOCYCLETTE</td> <td>D : CYCLE A MOTEUR AUXILIAIRE</td> <td>F : REMORQUE</td> </tr> </table> <p>(1) en catégorie A ou C : extension sur remorque jusqu' à 750 kg</p>				A : AUTOMOBILE (1)	C : CAMION ou TRACTEUR (1)	E : AUTOBUS ou AUTOCAR	B : MOTOCYCLETTE	D : CYCLE A MOTEUR AUXILIAIRE	F : REMORQUE																																						
A : AUTOMOBILE (1)	C : CAMION ou TRACTEUR (1)	E : AUTOBUS ou AUTOCAR																																													
B : MOTOCYCLETTE	D : CYCLE A MOTEUR AUXILIAIRE	F : REMORQUE																																													

Vérifiez que les informations vous concernant sont correctes

Avant de partir

CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD		ORIGINAL																																													
<p>1° Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays assume, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ci-contre, la responsabilité qu'aurait un assureur conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance.</p> <p>2° Le, soussigné, souscripteur du contrat d'assurance, autorise par la présente le Bureau Central Français, ainsi que les Bureaux du ou des pays indiqués ci-contre, auxquels le Bureau Central Français a délégué ses pouvoirs, à recevoir les notifications, à instruire et à régler, pour son compte, toute demande de dommages-intérêts qui met en cause la responsabilité à l'égard des tiers, que les lois sur l'assurance obligatoire du ou des pays indiqués ci-contre lui font une obligation de couvrir par une assurance et qui peut résulter de l'utilisation du véhicule dans ce pays (ou ces pays).</p> <p>3° La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour Chypre est limitée aux parties géographiques de Chypre qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Chypre.</p> <p>4° La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour la Communauté Etatique de Serbie-et-Monténégro est limitée aux parties géographiques de la Communauté Etatique de Serbie-et-Monténégro qui sont sous le contrôle du Conseil des Ministres de la Communauté Etatique de Serbie-et-Monténégro.</p> <p>5° Signature du souscripteur du contrat d'assurance</p> <p>6° Pour les personnes se rendant au Royaume-uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du nord seulement : Signature de toutes autres personnes qui peuvent utiliser le véhicule.</p>		<p>1. CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE 1. INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD</p> <p>2. EMISE AVEC L'AUTORISATION DU BUREAU CENTRAL FRANCAIS</p> <p>4. NUMEROS DE LA CARTE VERTE ET DU CONTRAT F. 522</p>																																													
<p>3. DU VALABLE AU</p> <table border="1"><thead><tr><th>JOUR</th><th>MOIS</th><th>ANNEE</th><th>JOUR</th><th>MOIS</th><th>ANNEE</th></tr></thead><tbody><tr><td colspan="6" style="text-align: center;">CES DEUX DATES COMPRISES</td></tr></tbody></table>		JOUR	MOIS	ANNEE	JOUR	MOIS	ANNEE	CES DEUX DATES COMPRISES																																							
JOUR	MOIS	ANNEE	JOUR	MOIS	ANNEE																																										
CES DEUX DATES COMPRISES																																															
5. N° IMMATRICULATION (à défaut chassis ou moteur)		6. CATEGORIE ET MARQUE DU VEHICULE *																																													
Cette carte n'est pas valable pour les pays dont la case a été rayée		<table border="1"><tr><td>A</td><td>B</td><td>CY</td><td>CZ</td><td>D</td><td>DK</td><td>E</td><td>EST</td><td>F</td><td>FIN</td><td>GB</td><td>GR</td><td>H</td><td>I</td><td>IRL</td><td>IS</td><td>L</td><td>LT</td><td>LV</td></tr><tr><td>M</td><td>N</td><td>NL</td><td>P</td><td>PL</td><td>S</td><td>SK</td><td>SLO</td><td>CH</td><td>AL</td><td>AND</td><td>BG</td><td>BIH</td><td>BY</td><td>HR</td><td>IL</td><td>IR</td><td>MA</td><td>MD</td><td>MK</td><td>RO</td><td>SCG</td><td>TN</td><td>TR</td><td>UA</td></tr></table>		A	B	CY	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN	GB	GR	H	I	IRL	IS	L	LT	LV	M	N	NL	P	PL	S	SK	SLO	CH	AL	AND	BG	BIH	BY	HR	IL	IR	MA	MD	MK	RO	SCG	TN	TR	UA
A	B	CY	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN	GB	GR	H	I	IRL	IS	L	LT	LV																													
M	N	NL	P	PL	S	SK	SLO	CH	AL	AND	BG	BIH	BY	HR	IL	IR	MA	MD	MK	RO	SCG	TN	TR	UA																							
		7. Nom et adresse du souscripteur du contrat d'assurance (ou de l'utilisateur du véhicule)																																													
		8. CETTE CARTE A ETE DELIVREE PAR																																													
		9. SIGNATURE DE L'ASSUREUR																																													

EEC520 - 04.04

(Cette carte d'assurance n'est valable que si elle est signée par le souscripteur du contrat d'assurance)

* DEFINITION DU CODE CATEGORIE

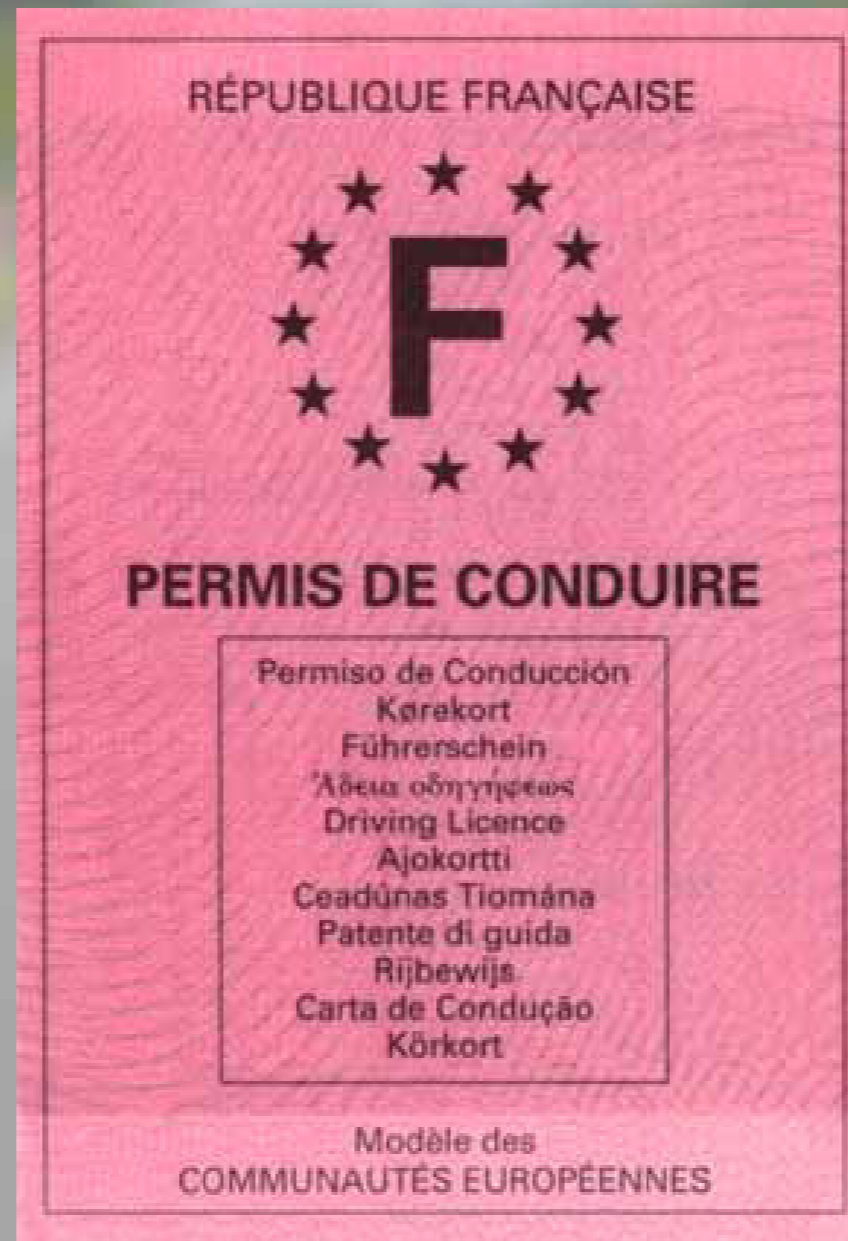
A : AUTOMOBILE (1)	C : CAMION ou TRACTEUR (1)	E : AUTOBUS ou AUTOCAR
B : MOTOCYCLETTE	D : CYCLE A MOTEUR AUXILIAIRE	F : REMORQUE

(1) en catégorie A ou C : extension sur remorque jusqu' à 750 kg

INFO0425.A022 - V04/06 - Imp04/06

Vérifiez la validité de votre contrat

Avant de partir



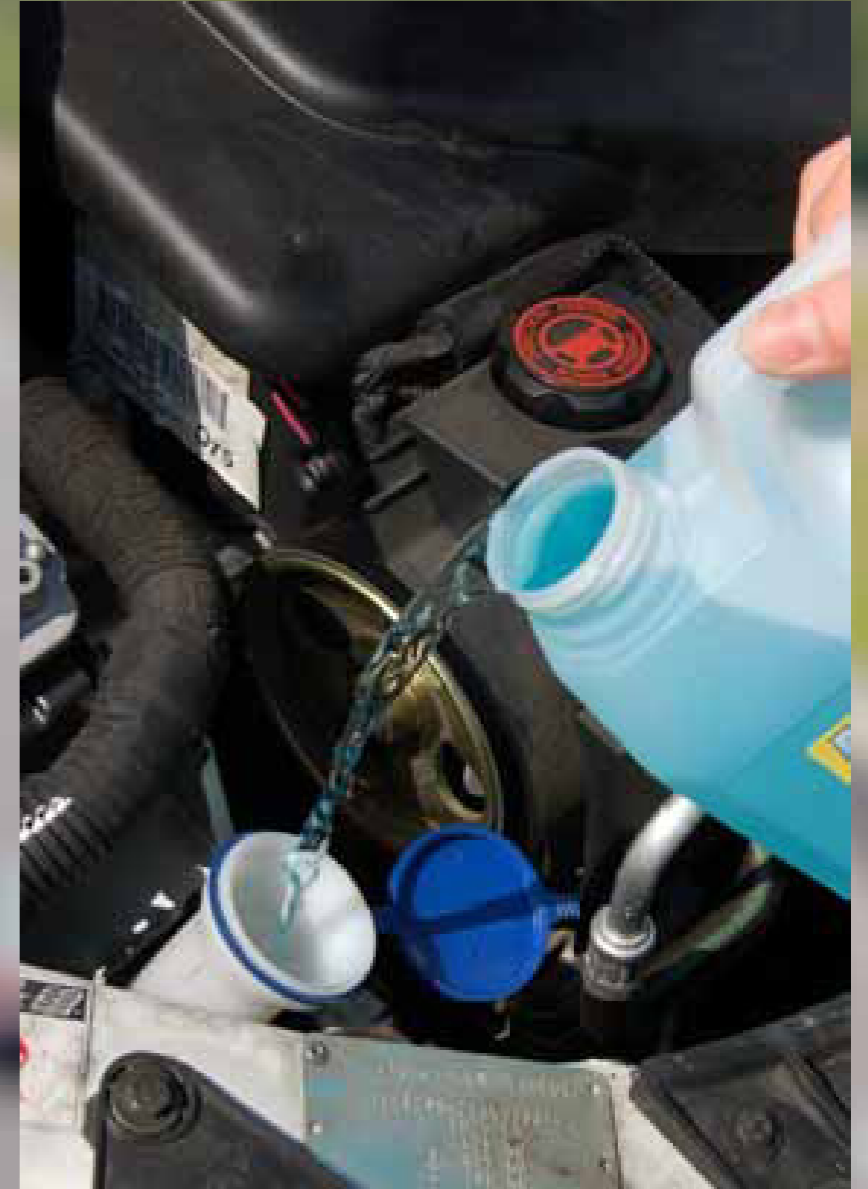
Assurez-vous de la validité de votre permis de conduire dans le pays de destination

Avant de partir



Contrôler l'état et le gonflage
des pneumatiques

Avant de partir



Vérifiez les niveaux:
Huile, freins, lave-vitres

Avant de partir



Contrôler l'état des balais d'essuie-glaces
et de l'éclairage

Avant de partir



Vérifiez le bon chargement de la galerie
et du porte-vélos

Pendant le voyage



Faites une pause toutes les 2 heures



JP
LABALETTE S.A.

vous souhaite bonne route